



## ***AVIS AUX AGENTS ET CLIENTS***

### **OBJET : TARIFS 2009 DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS**

En vigueur le 18 août 2009

L'Administration de pilotage des Grands Lacs (APGL) a été durement touchée par le ralentissement économique actuel et la récession au niveau mondial. La saison d'opération 2008 s'est terminée avec un léger déficit, mais grâce aux surplus enregistrés en 2006 et 2007, l'APGL a réussi au cours des trois dernières années à réduire son déficit accumulé de près de 400 000 \$. On estime présentement que le volume de trafic en 2009 diminuera de 20 %, ce qui entraînera une baisse des revenus de l'ordre de 3 millions de dollars.

Dans le but de réduire ses dépenses de fonctionnement de plus de 2 millions de dollars, l'APGL a entrepris de limiter les augmentations salariales, de diminuer de 10 % le nombre de ses pilotes, de reporter la formation des pilotes et de réduire de 5 % ses frais d'administration. Ces compressions ne seront toutefois pas suffisantes pour permettre à l'APGL d'atteindre le seuil de rentabilité; en conséquence, la majoration temporaire de 6 % qui avait été mise en place au début de 2009 sera augmentée à 15 % à partir du 18 août 2009.

L'APGL a limité la diminution du nombre de pilotes afin de pouvoir faire face à l'augmentation de trafic prévue en 2010 et 2011, lorsque la récession sera passée. Il n'est pas possible d'augmenter rapidement le nombre de pilotes, vu les coûts élevés d'embauche et de formation de nouveaux pilotes. Si l'APGL ne parvenait pas à augmenter rapidement le nombre de ses pilotes à ce moment-là, il en résulterait pour les usagers des frais élevés en raison des retards que cela occasionnerait.

Nous comptons bien survivre à cette période économique difficile, et continuer d'offrir à nos clients des services de pilotage efficaces et rentables. Nous espérons que tout ira bien pour vous en 2009.

Le directeur général,

Robert F. Lemire

Cornwall (Ontario)  
Le 27 août 2009